



COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP
369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 208 Sp 38

PV de la Commission Sportive du 24 avril 2024

Président de séance : M Jean Michel BATREAU

Présents : Mme Florence VIE – MM Christian BENARD et Mickaël ROMOJARO.

Assiste : Mme Patricia LANTELME (administratif)

Début de la réunion : 18h00

Réserves

Match 27841183 du 20.04.2024 St Denis Les Sens 1 - Font. G/Sens FP/Malay 1 U15 Départemental 2 Gp A

Observation d'après match déposée du club de Fontaine La Gaillarde en date du 20 avril 2024 rédigée de la manière suivante : « *Je soussigné m jacques sebastien numero de licence 2308130301, dirigeant du cc fontaine la gaillarde porte reserves sur la qualification et la participation au match de l'ensemble de l'equipe du st denis les sens suivi de la motivation.* »

La commission, vu les pièces au dossier,

- Jugeant en premier ressort,
- Prend note de la confirmation de réserve par le club de Fontaine La Gaillarde en date du 21.04.2024, via l'adresse de messagerie officielle du club,
- En application des articles 141 bis, 142, 186 des R.G.,
- Dit la réserve d'après match du club de Fontaine La Gaillarde recevable en la forme, en application du règlement des championnats jeunes – saison 2023/2024 – Article 160 :
« *Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements* ».
- Laisse la possibilité au club de Saint Denis Les Sens de fournir ses observations sur les faits susmentionnés, et ce pour le **lundi 29 avril 2024**, délai de rigueur.
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Fontaine La Gaillarde de la somme de 32€ - frais de dossier - confirmation de réserve (amende 4.01).

Monsieur Christian BENARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26500096 du 21.04.2024 Aillant 1 – Charbuy Fleury 1 Départemental 2 Gp A

La commission prend note de la réserve technique non confirmée du club de Charbuy Fleury et du rapport de l'arbitre, Mr Frappin.

Forfaits

Match 28013985 du 20.04.2024 St Denis Les Sens 1 - Ent.Malay/FCGB 3 U13 D 3 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel du club de Malay en date du 19.04.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre St Denis Les Sens 1,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de l'Ent.Malay/FCGB 3 au bénéfice de l'équipe de St Denis Les Sens 1,
- Score : St Denis Les Sens 1= 3 buts, 3 points – Ent.Malay/FCGB 3 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Malay Le Grand (amende 6.11).

Monsieur Christian BENARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 28053058 du 20.04. 2024 Appoigny 1 – Magny/Quarré 1 Coupe de l'Yonne U18

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny en date du 19.04.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Appoigny,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Magny/Quarré au bénéfice de l'équipe d'Appoigny,
- Score : Appoigny 1 = 3 buts – Magny/Quarré 1 = 0 but,
- Amende de 30€ pour forfait déclaré jeunes au club de Magny (amende 6.11).

Match 26506511 du 21.04. 2024 Quarré St Germain 1 – Chablis/St Bris 2 Départemental 3 Gp C

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chablis en date du 21.04.2024 indiquant faire forfait pour la rencontre contre Quarré St Germain 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats Séniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Chablis/St Bris 2 au bénéfice de l'équipe de Quarré St Germain 1,
- Score : Quarré St Germain 1= 3 buts, 3 points – Chablis/St Bris 2 = 0 but, - 1 point,
- Amende de 50€ pour forfait déclaré séniors au club de Chablis (amende 6.10).

Changements dates, horaires, terrains

Match 26506716 du 19.05.2024 Héry 1 – Sens FC 3 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via footclubs, du changement de terrain,
- Vu l'accord écrit des deux clubs,
- Attendu que les installations de Seignelay ne sont pas homologuées pour la compétition Départemental 1, (installations classées T6)
- Ce match est maintenu le 19 mai 2024 sur les installations d'Héry.

Match 26496816 du 01.05.2024 Champlost 1 – St Denis Les Sens 1 Départemental 2 gp A

La commission,

- Prend note de la demande de St Denis Les Sens, via footclubs, du changement de date pour jouer le 19 mai 2024,
- Prend note de la réception du mail du club de Champlost qui est contradictoire à la validation de la demande sur footclubs,
- Demande au club de Champlost de préciser s'il accepte ou s'il refuse ce report, et ce par écrit pour vendredi 25 avril 2024 avant 15h00.

Monsieur Christian BENARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26500144 du 12.05.2024 Appoigny 2 – Gron Véron 1 Départemental 2 gp A

La commission,

- Prend note du mail du club de Gron Véron, via leur messagerie officielle, du changement d'horaire pour cette rencontre,
- Attendu que le mail du club de Gron Véron et la demande sur footclubs sont différent,
- Demande au club d'Appoigny de faire parvenir, au secrétariat, leur accord pour jouer cette rencontre le 11 mai ou le 12 mai 2024 à 17 h 30, et ce par écrit pour lundi 29 avril 2024.

Match 26508232 du 05.05.2024 Toucy 2 – Auxerre Stade 3 Départemental 2 gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Toucy, via leur messagerie officielle, du changement de terrain,
- Donne ce match à jouer le 5 mai 2024 à 12 h 30 sur les installations de Toucy (match en lever de rideau de la R3).

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 26508096 du 12.05.2024 Auxerre ASC 1 – Toucy 2 Départemental 2 gp B

La commission,

- Vu que le match aller du 14 avril 2024 a eu lieu à Auxerre sur les installations du complexe RY Aubin,
- Donne le match retour du 12 mai 2024 à jouer à 15 h 00 sur les installations de Toucy.

Match 26509101 du 28.04.2024 Migennes 2 – Seignelay 1 Départemental 3 gp B

La commission,

- Prend note des réponses par mail des clubs de Seignelay et de Migennes,
- Maintient ce match à sa programmation initiale, soit le 28 avril 2024 à 15 h 00.

Match 26509126 du 17.03.2024 Chablis/St Bris 2 – Coulanges La Vineuse 2 Départemental 3 gp C

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal de Chablis en date du 13 mars 2024,
- Donne ce match à jouer le mercredi 1^{er} mai 2024 à 15 h 00.

Match 26906006 du 28.04.2024 UF Tonnerrois 2 – Varennes 3 Départemental 4 gp B

La commission,

- Prend note du mail du club de Tonnerre, via leur messagerie officielle,
- Vu que le match aller du 8 octobre 2023 a eu lieu à Tonnerre,
- Donne le match retour du 28 avril 2024 à jouer à 12 h 30 sur les installations de Varennes (match en lever de rideau de la D2).

Match 27825862 du 28.04.2024 Ravières/Semur Epoisses 1 – Charmoy 1 Départemental Fém à 8

La commission,

- Prend note de la demande du club de Ravières, via footclubs, du changement de date et de terrain,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le vendredi 26 avril 2024 à 21 h 00 sur les installations d'Epoisses.

Match 27841139 du 04.05.2024 Sens Jeunesse 1–Auxerre Stade 1 U15 Départemental 1

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Auxerre Stade, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 1^{er} mai 2024.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27841190 du 06.04.2024 GJ Armançon 1 – Joigny 2 U15 Départemental 2 gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club du GJ Armançon, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 11 mai 2024.

Match 27841191 du 06.04.2024 Cerisiers 1 – St Clément 1 U15 Départemental 2 gp A

La commission,

- Prend note de la demande du club de St Clément Onze, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 27 avril 2024.

Match 27823253 du 20.04.2024 Aux. Stade/Rosoirs 3 – Aillant 1 U15 Départemental 2 gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Aillant, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le mercredi 15 mai 2024.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27823247 du 20.04.2024 Toucy/Diges.Pourrain 1 – Monéteau 1 U15 Départemental 2 gp B

La commission,

- Prend note de la demande du club de Monéteau, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs et le classement pour les deux équipes, donne ce match à jouer le mercredi 29 mai 2024.

Match 27841247 du 18.05.2024 Héry 1 – Ravières 1 U15 Départemental 2 gp C

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, prend note que ce match se joue ce jour, mercredi 24 avril 2024 à 18 h 00.

Match 27828209 du 18.05.2024 Héry 2 – Magny 2 U13 Départemental 3 gr D

La commission,

- Prend note de la demande du club d'Héry, via footclubs, du changement de date,
- Vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 4 mai 2024.

Feuilles de match non parvenues

Match 26496843 du 21.04.2024 Entente Florentinois 2 – Gron Véron 1 Départemental 2 gp A

La commission demande au club de l'Entente Florentinois de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 29 avril 2024, date impérative.

Amende 30 € au club de l'Entente Florentinois pour non-envoi de feuille de match (amende 5.25).

Match 26906397 du 21.04.2024 Magny 3 – Champs/Yonne 2 Départemental 4 gp B

La commission demande au club de Magny de transmettre la FMI ou feuille de match papier, et ce pour lundi 29 avril 2024, date impérative.

Amende 30 € au club de Magny pour non-envoi de feuille de match (amende 5.25).

FMI

Match 26506722 du 21.04.2024 Varennes 1 – Héry 1 Départemental 1

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Varennes 1 = 1 / Héry 1 = 1.

Match 26506192 du 21.04.2024 Gurgy 2 – Vergigny St Flo Port.1 Départemental 2 Gp B

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Gurgy 2 = 0 / Vergigny St Flo Port. 1 = 1.

Match 26905984 du 21.04.2024 Serein HV 1 – UF Tonnerrois 2 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Serein HV 1 = 0 / UF Tonnerrois 2 = 4.

Match 27843539 du 21.04.2024 Monéteau 2 – Aillant 1 Départemental Féminin à 8

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Monéteau 2 = 0 / Aillant 1 = 9.

Match 27841129 du 20.04.2024 Sens Jeunesse 1 – Paron 2 U15 Départemental 1 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Sens Jeunesse 1 = 5 / Paron 2 = 1.

Match 27841136 du 20.04.2024 Auxerre Stade 1 – Avallon FCO 1 U15 Départemental 1 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Auxerre Stade 1 = 3 / Avallon FCO 1 = 0.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Match 27841189 du 20.04.2024 Sens Jeunesse 2 – Champigny St Sérotin 1 U15 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Sens Jeunesse 2 = 1 / Champigny St Sérotin 1 = 0.

Match 28013994 du 20.04.2024 FC Gâtinais 2 Champigny 2 U13 Départemental 3 Gp A

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : FC Gâtinais 2 = 3 / Champigny 2 = 3.

Match 27835854 du 20.04.2024 Stade Auxerrois/AJA 3 – GJ Armançon 1 U15FU13F

La commission,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs et le constat d'échec FMI,
- Enregistre le résultat : Stade Auxerrois/AJA 3 = 5 / GJ Armançon 1 = 0.

Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision.

Divers

Match 26906391 du 21.04.2024 Vermenton 1 – ECN 3 Départemental 4 Gp B

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vermenton indiquant l'absence de Monsieur Valentin Rose, licence 2547686657 sur la FMI, en tant que Dirigeant.

Match 26500096 du 21.04.2024 Aillant 1 – Charbuy Fleury 1 Départemental 2 Gp A

La commission,

- Prend note du courriel en date du 22 avril 2024, de Monsieur Yohann FRAPPIN, arbitre de la rencontre, indiquant qu'un problème de FMI avait modifié les joueurs de l'équipe de Charbuy Fleury. Il faut donc retenir :
 - Joueur N°6 : DE PALMENAER Tristan, licence n°2418334505,
 - Joueur N°7 : LEKHAL Pascal, licence n°2339992175.

Désignation des Délégués

La commission prend note de la désignation de délégués officiels du district pour les matchs suivants :

- Match du 28.04.2024 15h00, Champigny 1 contre Sens Jeunesse 1 Départemental 2 Gp A
 - **M. Michel LE RUEN**
- Match du 28.04.2024 15h00, Migennes 2 contre Seignelay 1 Départemental 3 Gp B
 - **M. Benjamin BOUGAULT**
- Match du 28.04.2024 15h00, Cheney 1 contre SC Sénonais 1 Départemental 3 Gp A
 - **M. Eric SCIAUD**
- Match du 01.05.2024 15h00, Auxerre ASC 1 contre Entente Florentinois 1 Coupe Yonne seniors
 - **M. Eric SCIAUD**
- Match du 01.05.2024 15h00, Mt St Sulpice 2 contre Gurgy 2 Départemental 3 Gp B
 - **M. Michel LE RUEN**

Homologation des Tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Champs Sur Yonne :
 - 31 mai 2024, catégorie Vétérans
 - 29 juin 2024, catégorie U9
 - 30 juin 2024, catégorie U11
 - 6 juillet 2024, catégorie U13
 - 7 juillet 2024, catégorie U15
- UF Tonnerrois :
 - 19 mai 2024, catégorie U15
 - 29 juin 2024, Catégories U7 à U13

Coupes de l'Yonne et Challenger U18

La commission,

- prend note des résultats des matchs remis en coupes de l'Yonne et Challenger U18,
- met à jour la programmation des **¼ de finales qui se jouent le 11 mai 2024** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

COUPE DE L'YONNE U18

- APPOIGNY 1 contre CHEVANNES 1
- PARON FC 1 contre MONETEAU 1
- FONTAINE.GAIL/SENS FP 1 contre AUXERRE A.S.C.1
- SEREIN AS/VARENNES 1 contre JOIGNY 1

COUPE CHALLENGER U18

- FC GATINAIS 1 contre TOUCY/DIGES. POURRAIN 1
- HERY 1 contre CERISIERS 1
- CHABLIS 1 contre BRIENON/MT ST SULPICE 1
- UF VILLENEUVIENNE 1 contre CHAMPS SUR YONNE 1

1/2 finales : le 1^{er} juin 2024

Finale : le 15 juin 2024

Tirage des Coupes de l'Yonne et Challenger U15

La commission procède au tirage des Coupes de l'Yonne et Challenger U15.

COUPE DE L'YONNE U15

8 équipes qualifiées, tirage des ¼ de finales.

Matchs à jouer le samedi 11 mai 2024 sur le terrain du club 1^{er} nommé

- Vq match SENS FC 1 – ST GEORGES 1 contre AUXERRE AJ 3
- Vq match JOIGNY 1 – PARON 1 contre MAGNY/QUARRE 1
- Vq match VARENNES/SEREIN AS 1 – BRIENON/MT ST SULPICE contre AUXERRE STADE 1
- TOUCY/DIGES.POURRAIN 1 contre CHARNY 1

COUPE CHALLENGER U15

8 équipes qualifiées, tirage des ¼ de finales.

Matchs à jouer le samedi 11 mai 2024 sur le terrain du club 1^{er} nommé

- COURSON 1 contre E.C.N./AVALLON FCO 1
- PONT SUR YONNE 1 contre AILLANT 1
- CHAMPIGNY/ST SEROTIN 1 contre CHARBUY FLEURY 1
- HERY 1 contre ST CLEMENT/PARON 1

Fin de la réunion : 19h30.

Le Président de séance – Mr BATREAU Jean-Michel

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G.. »